

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 84044 du 20 décembre 2019 portant nomination au grade de maréchal des logis  
du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1936383S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 36217/GEND/EG ROCHEFORT/DAF/BGP/SEF du 2 juillet 2019 portant promotion des élèves sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 67226/GEND/EG ROCHEFORT/DF/CNF-CSTAGN du 13 décembre 2019 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité « armuriers pyrotechnie »,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les brigadiers-chefs de la spécialité « armuriers pyrotechnie » dont le nom figure ci-après sont nommés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au grade de maréchal des logis :

<b>Caron</b> Valentin	NIGEND : 423 980
<b>Dion</b> Louis	NIGEND : 379 345
<b>K'Ourio</b> Bruno	NIGEND : 245 200

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 décembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur  
de la gestion du personnel,*

L. LE GENTIL